



## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Date : 05 Août 2022

Pays : Côte d'Ivoire

Description de la mission : **Recrutement d'un.e Consultant.e National.e Expert.e juriste chargé(e) de développer des partenariats à long terme (MOU) pour la collecte et le partage de données dans le cadre du déploiement du Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV ou MRV en Anglais) du Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire**

Nom du projet : **Projet : CIV 10 00103170 "Renforcement de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement en Côte d'Ivoire".**

**Durée de la mission/services (le cas échéant) :** La durée de la prestation est de soixante (60) jours, et sera réalisée sur une période de 03 mois au maximum.

**Les offres doivent être soumises à l'adresse suivante :**

Programme des Nations Unies pour le Développement  
01 BP 1747 ABIDJAN 01  
ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS  
PLATEAU EN FACE DE LA RADIO

Les offres placées sous plis scellés distincts comprendront :

- Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :  
Le Curriculum Vitae (CV), indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email et numéros de téléphone) de 3 références.  
Une brève description de la méthodologie de travail et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR
- Une proposition financière.

(Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, ou dans deux dossiers distincts par mail, votre offre sera rejetée).

Ou par courrier électronique à l'adresse [procurement.offers.ci@undp.org](mailto:procurement.offers.ci@undp.org) au plus tard le

**22 août 2022 à 17H00**

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit ou par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus. **L'entité chargée du recrutement au PNUD** répondra par écrit ou par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

**Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.**

Cordialement,

**Amadou MAIGA**

Représentant Resident Adjoint Opérations

04/08/2022

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Afin de garantir l'intégrité environnementale du régime international des changements climatiques en responsabilisant les pays, en améliorant la crédibilité et la cohérence de leurs actions d'atténuation, et en assurant l'implémentation effective des actions ainsi que de leurs résultats, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a introduit le système MNV lors de la Conférence des Parties (COP 13) à Bali.

Le concept de système MNV a évolué depuis le Plan d'Actions de Bali jusqu'à l'Accord de Paris sur le Climat en 2015, en introduisant de nouvelles exigences concernant l'adaptation. L'Accord de Paris (Articles 13 et 14) mentionne un nouveau cadre de transparence « le cadre Mesure, Reportage et Vérification (MNV) » qui contribuera à contrôler les actions d'atténuation, d'adaptation, et de financement. Ce nouveau cadre de transparence éclairera l'inventaire mondial, qui sera utilisé pour évaluer les progrès par rapport aux objectifs visant à limiter le réchauffement à 2°C ou au niveau plus ambitieux de 1,5°C, et la situation des efforts d'adaptation.

La Côte d'Ivoire est fortement impactée par les effets néfastes du changement climatique dans la plupart des secteurs (agriculture, ressources en eaux, utilisation des terres, ressources côtières, forêts, santé, etc.). Elle s'est engagée dans le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques à travers le « **Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF)** ».

Le Projet NAP-GCF vise à lever les barrières et à établir les bases solides pour l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement en Côte d'Ivoire par la mise en œuvre du PNA. Toutefois, plusieurs barrières subsistent à l'atteinte des objectifs de suivi des actions d'adaptation au niveau national, notamment l'inexistence pour l'instant de méthode normalisée pour suivre les projets d'adaptation aux changements climatiques (ACC) et mesurer leurs progrès.

Dans ce contexte, le projet mettra en place les bases nécessaires pour suivre les progrès de la mise en œuvre du PNA conformément aux exigences de l'Accord de Paris. Les résultats escomptés sont les suivants : 1) les arrangements institutionnels sont en place et sont efficaces ; 2) les indicateurs de suivi des mesures du PNA sont développés et validés ; 3) un outil de suivi des progrès du PNA est en place incluant les directives méthodologiques.

Des études ont été réalisées en vue de faciliter la mise en place de ce système. Parmi ces études réalisées, des états des lieux, des études de faisabilité sectorielle et une proposition de dimensionnement du système. Des synergies ont été identifiées avec le Système National MRV de la CDN conçu dans le cadre du projet CBIT et en cours d'opérationnalisation.

A cet effet, il est procédé au recrutement **d'un.e Consultant.e National.e Expert.e juriste** chargé(e)s de développer des partenariats à long termes (MOU) pour la collecte et le partage de données dans le cadre du déploiement du Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV ou MRV en Anglais) du Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire.

## 2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans un contexte de mise en place d'un système MNV de l'adaptation, l'objectif général de cette consultation est de développer des cadres de partenariats s'inscrivant dans le long terme pour assurer la durabilité et la pérennité des activités liées à la collecte et le partage de données.

Sur la base des études réalisées par le projet PNA et le projet CBIT en vue de faciliter la mise en place du système MRV, il s'agira spécifiquement de :

- Proposer une liste de structures à impliquées (les entités responsables de la collecte et de la gestion des sources/données pertinentes)
- Elaborer un projet de cadre juridique et réglementaire pour assurer la collecte et le partage des données ;
- Faire le suivi des MoU jusqu'à la signature finale ;
- Contribuer à l'élaboration du manuel de procédures et de fonctionnement du MRV ;
- Former les cadres nationaux sur la prise en main du MRV.

### RESULTATS ATTENDUS

- Une liste de structures à impliquées (les entités responsables de la collecte et de la gestion des sources/données pertinentes) est validée ;
- Un projet de cadre juridique et réglementaire pour assurer la collecte et le partage des données est élaboré ;
- Des cadres de partenariats entre les structures détentrices de données et le MINEDD sont proposés ;
- Le suivi des MoU jusqu'à la signature finale est assuré ;
- Le manuel de procédures et de fonctionnement du MRV est élaboré ;
- Les cadres nationaux sont formés en vue la prise en main du MRV.

### CHAMP DES TRAVAUX

Le champ des travaux couvre les cinq (05) secteurs à forte vulnérabilité que sont (i) l'agriculture, (ii) les ressources en eaux, (iii) l'utilisation des terres, (iv) les ressources côtières, (v) la santé avec la prise en compte du Genre, et de Réduction de Risques de Catastrophes. Ainsi, sous la responsabilité du Représentant Résident Adjoint chargé des Programmes au PNUD et la supervision du Spécialiste du Programme Développement Durable Inclusif, en étroite collaboration avec le Coordonnateur du Projet et le Programme National Changements Climatiques (PNCC), le/la consultant.e. conduira l'étude selon le phasage ci-dessous :

#### Phase 1 : Cadrage de la mission, méthodologie et plan de travail.

- Décrire brièvement la compréhension des Termes de référence ;
- Cadrer la mission en vue de comprendre le contexte local, répondre aux besoins de l'étude et assurer l'appropriation par toutes les parties prenantes ;
- Produire un plan de travail détaillé ;
- Décrire la méthodologie adoptée, les étapes de déroulement de l'étude ainsi qu'un calendrier, les outils utilisés, les sources d'informations et de données ainsi que les documents qui seront passés en revue, l'archivage des données, les liens utiles et exploitables, etc.

A la fin de la phase 1, le/la consultant.e. devra soumettre un rapport de cadrage à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), comprenant tous les points de cette phase.

## **Phase 2 : Développement et suivi des projets de cadre juridique et réglementaire pour assurer la collecte et le partage des données jusqu'à leurs signatures**

- Faire une cartographie des structures détentrices de données d'activités pour le système MRV (force, faiblesse, capacité institutionnelle, etc.);
- Proposer une liste de structures à impliquées (les entités responsables de la collecte et de la gestion des sources/données pertinentes) ;
- Faire des propositions qui facilitent l'accès aux données et informations utilisées pour l'élaboration du système MRV conformément aux procédures établies à cet effet ;
- Proposer les instruments les plus appropriés pour formaliser les arrangements institutionnels et les procédures nécessaires au fonctionnement du système MRV ;
- Proposer des projets d'accord formel nécessaire, entre les ministères et autres parties prenantes concernant les processus de collecte et de partage des données. Cela est essentiel pour garantir que les institutions gouvernementales compétentes soient dédiées et aient des responsabilités claires pour superviser la compilation et la gestion des informations ;
- Proposer un plan d'action commun pour promouvoir des cadres Juridiques et institutionnels à l'adaptation aux changements climatiques qui facilite le dialogue et l'engagement des parties prenantes dans la collecte des données ;
- Proposer des partenariats avec des entités autres que les agences gouvernementales ou les ministères, comme les fournisseurs de données du secteur privé, les experts, les associations industrielles, les consultants, les universités, etc. pour soutenir le système ;
- Développer un cadre de collaboration et de partage de connaissances sur les cadres juridiques et Institutionnels entre les partenaires nationaux ;
- Établir et maintenir les arrangements institutionnels, réglementaires et procéduraux requis entre les institutions gouvernementales et autres entités responsables des composantes des systèmes MRV ;
- Faciliter le dialogue de l'engagement des parties prenantes sous la forme d'un plaidoyer pour le cadre juridique et institutionnel (MoU) à travers des consultations ;
- Faire le suivi des instruments jusqu'à leur signature finale ;
- Elaborer une communication en conseil des Ministres pour l'adoption du PNA et un MoU interministériel pour sa mise en œuvre ;
- Contribuer à la rédaction du manuel de procédures et de fonctionnement du MRV incluant les options et de fréquences d'actualisation.

### **Les principaux arrangements institutionnels devront inclure les fonctions suivantes :**

- Collecter les données et informations nécessaires pour appliquer les méthodes retenues pour élaborer les rapports.
- Entreprendre le processus d'AQ/CQ (Assurance de la Qualité et Contrôle de la Qualité).
- Entreprendre le processus de validation et de soumission des rapports au niveau national et à la CCNUCC.

A la fin de la phase 2, le consultant.e. devra soumettre (i) les MOU signés et un manuel de procédures et de fonctionnement du MRV incluant les options et de fréquences d'actualisation

### **Phase 3 : Ateliers de formation**

- Proposition d'un programme de renforcement des capacités techniques des acteurs nationaux ;
- Co-animer l'atelier de validation de formation des acteurs nationaux sur l'importance, l'utilisation et le fonctionnement du système MRV de l'adaptation
- Produire les rapports d'ateliers ;

A la fin de la phase 3, le consultant.e. s devra soumettre (i) un rapport définitif de l'étude, (ii) les rapports d'atelier et (iii).

### Phase 3 : Validation & communication

- Co-animer la validation du document du PNA en chiffres lors d'une réunion du Groupe de Travail Adaptation (GTA) ;
- Produire le document final du PNA en chiffres.

A la fin de la phase 3, le/la consultant.e. devra soumettre (i) un rapport définitif de l'étude.

### 3. LIVRABLES

Les différents livrables attendus à l'issue de cette mission sont les suivants :

- Un plan de travail et un chronogramme détaillé, décrivant les activités prévues pour réussir cette mission ;
- Les MOU signés ;
- Un manuel de procédures.
- Un rapport de formation des acteurs
- Un rapport définitif de l'étude.

### 4. DURÉE DE LA MISSION

La durée de la prestation est de soixante (60) jours, y compris la période de rédaction des livrables et d'animation des deux (02) ateliers de formation. La prestation sera réalisée sur une période de 03 mois au maximum, allant d'août à octobre 2022. Les mesures de lutte contre le COVID-19 devront être appliquées dans le cadre de cette mission.

### 5. PAIEMENTS DU CONSULTANT

En collaboration avec le PNUD et le PNCC, le Consultant devra produire les livrables suivants :

LIVRABLES	MONTANTS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un plan de travail et un chronogramme détaillé validé, décrivant les activités prévues pour réussir cette mission</li><li>- Les MoU signés ;</li><li>- Un manuel de procédures.</li></ul>	70%
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un rapport de formation des acteurs</li></ul>	30%

### 6. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

Le/La consultant.e travaillera en étroite collaboration avec le PNUD et le Programme National Changements Climatiques (PNCC). L'étude sera conduite sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet. Ainsi, une collaboration étroite et des échanges permanents avec les structures de gestion du projet seront nécessaires en vue de permettre un suivi continu et de faire face aux difficultés éventuelles pouvant entacher la bonne exécution de l'étude.

### 7. LIEU D'AFFECTION

Les services seront réalisés en Côte d'Ivoire. Des missions pourront être effectuées dans le cadre de cette consultance, dans la limite des restrictions liées à la COVID-19.

### 3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

#### Profil recherché :

- Avoir au minimum un diplôme Bac+5 (ou diplôme équivalent) en droit, droit de l'environnement, Sciences politiques, Politique de l'environnement ou tout domaine connexe pertinent ;
- Minimum huit (08) ans d'expérience professionnelle ;
- Minimum cinq (05) ans d'expérience professionnelle pertinente en matière d'élaboration de politiques, lois et/ou règlements relatifs à l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, et/ou autres domaines pertinents du point de vue du développement durable – dont au moins 2 expériences relatives au développement d'un cadre juridique portant sur l'un de ces domaines
- Maîtrise de la langue française ; en particulier, excellentes capacités de rédaction en langue française
- Expérience avérée dans l'utilisation des méthodes participatives et/ou la gestion de processus de consultation ; bonnes capacités relationnelles, capacité à travailler en équipe ;
- L'expérience ou les capacités spécifiques dans les domaines suivants seront considérées comme un atout : (i) expérience de travail en Côte d'Ivoire, dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ou autres pays du Groupe ACP ; (ii) analyse institutionnelle ; (iii) analyse des politiques.
- Solides compétences en communication, y compris des compétences démontrées en matière de rédaction et de présentation ;
- Capacité à coordonner et faciliter des processus multi-acteurs, ainsi qu'à interagir dans le travail avec les différents acteurs, publics et privés.
- Capacité à animer des ateliers multipartites au niveau national.

#### **LANGUES**

Une excellente maîtrise de la langue française. La connaissance de l'anglais serait un atout.

### 5. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

1. **Offre technique**
2. **Offre financière**

### 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :

- Le Curriculum Vitae (CV), indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email et numéros de téléphone) de 3 références.
- Une brève description de la méthodologie de travail et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR.
- 

#### **PROPOSITION D'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉLAI DE PAIEMENT**

La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission y compris les frais de mission pour les deux ateliers.

## 6. ÉVALUATION

### LES CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant.e.s				
			A	B	C	D	E
1.	Expertise du consultant dans le domaine	50					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
<b>Total</b>		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	Consultant.e.s				
			A	B	C	D	E
<b>Expertise / Qualification, capacités et expérience</b>							
1.1	Expérience avérée en matière de changements climatiques et/ou de systèmes MNV	30					
1.2	Expertise avérée dans le domaine des changements climatiques, des CDN et précisement des CDN de la Côte d'Ivoire	15					
1.3	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
<b>Total 1</b>		50					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant.e.s				
			A	B	C	D	E
<b>Plan de travail</b>							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
<b>Total 2</b>		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant.e.s				
			A	B	C	D	E
<b>Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR</b>							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants des tâches / responsabilités ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée dans le plan de travail ?	15					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	5					
3.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	15					
<b>Total 2</b>		<b>40</b>					

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le.a Candidat.e. techniquement qualifié.e. ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière seront retenu.e.

#### **Annexe**

##### **Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE**

##### **Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS.**

##### **Annexe 3 - LETTRE DE SOUMISSION AU PNUD CONFIRMANT L'INTERET ET LA DISPONIBILITE DU PRESTATAIRE INDIVIDUEL (IC)**